

AR PREFECTURE

016-200054047-20161215-2016_12_15_18-DE
Reçu le 20/12/2016

un montant 578 154.39€ (cinq cent soixante-dix-huit mille cent cinquante-quatre euros trente-neuf centimes) au 20 décembre 2016 correspondant au capital restant dû + Indemnité remboursement anticipé pour la durée restante, soit 18 ans.

Monsieur Le Maire informe que la mise à disposition des fonds correspondant au montant du prêt sera versée intégralement le 20 décembre 2016 et que la date du point de départ de l'amortissement correspond à la date du versement des fonds.

La durée de la phase d'amortissement est de 18 ans en mode constant.

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes par suite de cet emprunt, en 18 ans, au moyen de trimestrialités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement constant du capital et l'intérêt dudit capital au taux fixe de 1.31% l'an.

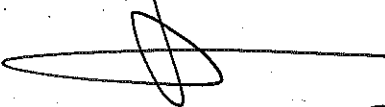
Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 500 €.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Confère, toute délégation utile à M. le Maire pour la réalisation de cette opération, la signature du contrat de prêt à passer avec la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.
- Accepte la proposition de renégociation de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes par le prêt à taux fixe n°9849861 selon les modalités suivantes :
 - ✓ Montant : 578 154.39€
 - ✓ Base de calcul 30/360
 - ✓ Durée : 18 ans
 - ✓ Mode d'amortissement : constant
 - ✓ Taux d'intérêt du prêt : taux fixe de 1.31 % l'an
 - ✓ Périodicité des échéances : trimestrielles
 - ✓ Date de départ du prêt correspondant à la date de versement des fonds : 20.12.2016
 - ✓ Commission d'engagement d'un montant de 500 €.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 19 décembre 2016



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

